

11 Jul 2025 -14:09

Appartient à Conseil des ministres du 11 juillet 2025

Introduction de dépistage des drogues dans les maisons de transition et élargissement de la déchéance de la nationalité belge

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relative au dépistage des drogues dans les maisons de transition et à la déchéance de la nationalité belge.

L'avant-projet vise, d'une part, à rendre obligatoire le dépistage des drogues dans les prisons, les maisons de détention ainsi que les maisons de transition et introduit pour ce faire une base légale.

D'autre part, l'avant-projet renforce les possibilités de déchéance de la nationalité belge. Il élargit ainsi la liste des infractions pénales. Il élargit, en matière de politique criminelle, la liste des infractions qui peuvent entraîner la déchéance de la nationalité belge avec des faits de criminalité organisée dans laquelle la personne a joué un rôle décisif ou dirigeant ou pour homicide ou délits de mœurs. Le délai de prescription de l'action en déchéance est allongé à 15 ans.

En cas de condamnation pour terrorisme, le juge doit d'office aborder la question de la déchéance de la nationalité, sans qu'une réquisition du ministère public soit nécessaire.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi relative au test de drogue dans les maisons de transition et à la déchéance de nationalité belge

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer
du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be